

CANTON DE FOURMIES

MAIRIE
DE**T R É L O N**

Ville internet : @@L*

TRELON, le 24 Mai 2019

Le Maire de Trélon

à

LETRE TRIMESTRIELLE N° 67

Madame, Monsieur,

Le premier trimestre de la vie municipale est consacré à l'élaboration du budget et en particulier aux travaux qui seront engagés pour l'amélioration de la ville. Pour les réaliser, nous travaillerons sans augmenter les impôts locaux.

Nous terminons les projets en cours pour lesquels nous avons obtenu des subventions. J'y reviendrai plus loin. Comme nouveau projet, j'ai lancé l'étude de la suppression des fils électriques sur la place afin de lui donner un aspect plus agréable. Cette étude sera menée par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement.

Le gros dossier concerne la transformation du château des Carmes en CAMSP (Centre d'Action Médico Sociale Précoce). Il s'agit d'accueillir les enfants de 0 à 6 ans et de 6 à 15 ans qui connaissent certains troubles moteurs, sensoriels et comportementaux. Ce centre est placé sous la responsabilité de l'hôpital de Maubeuge.

Au sujet de l'ancienne maison de retraite, comme je m'y étais engagé, les migrants sont partis le 31 Mars, date prévue. Il n'y a jamais eu de gêne pour qui que ce soit et je m'en félicite. La ville de Trélon a ainsi démontré qu'elle savait remplir son rôle social et humain.

Quant à la maison Ténart – Falleur, je suis toujours à la recherche de financements. Elle sera proposée pour inscription à l'inventaire supplémentaire des bâtiments de France le 13 Juin prochain. Cette inscription devrait permettre d'obtenir des subventions plus conséquentes.

Les autres dossiers essentiels sont :

- la démolition de l'ancien café du commerce,
- l'amélioration sécuritaire de la rue Delval,
- l'acquisition d'un véhicule électrique et la pose d'une borne électrique,
- l'aménagement de la prairie jouxtant le cimetière pour son extension,
- la poursuite de l'aménagement des garages, rue Aristide Briand (ancienne propriété de Monsieur Dupin).

Devant la recrudescence d'incivilités dans la ville, j'ai demandé la pose d'un certain nombre de caméras de surveillance pour enrayer cet engrenage néfaste. En collaboration avec la gendarmerie, nous étudions les diverses solutions pour préserver les biens de la commune.

Au point de vue de la protection des habitants, j'ai pris un arrêté concernant le traitement des cultures afin de protéger les personnes et l'environnement.

L'arrivée d'un exploitant hollandais, bouleversant les traditions agricoles de notre territoire, a posé beaucoup de questions : retournement de prairies, cultures de céréales, cultures de pommes de terre.....

Après avoir alerté les services du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, je me suis adressé directement au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer. Voici un extrait de sa réponse.

..... « L'enjeu « maintien des prairies » a pour objectif d'éviter les effets immédiats liés à la libération massive d'azote suite au retournement. Il s'applique sur les secteurs classés en zone vulnérable par l'arrêté préfectoral du 18.11.2016 complété le 23.12.2016 ».

Les communes de Trélon, Wallers-en-Fagne, Baives, Ohain et Anor sont hors zone vulnérable (HZV). Cette mesure réglementaire ne peut donc s'appliquer. »

En conséquence, on peut retourner les prairies !!!

La culture de pommes de terre peut surprendre mais après réflexion, c'est peut-être une chance. Si nous connaissons la pomme de terre alimentaire, elle sert aussi à fabriquer du plastique biodégradable, alternative écologique au pétrole. Mais cette culture demande beaucoup de traitements pesticides contrairement aux céréales.

Aussi, après avoir rencontré l'exploitant hollandais, je lui ai demandé de ne plus cultiver de pommes de terre à proximité des habitations.

Je lui ai également demandé de replanter des haies en réfléchissant avec les techniciens du Parc Naturel sur le thème « Comment imaginer un bocage du 21ème siècle qui soit économique, écologique et réponde à la charte du parc ? »

Les deux grands dossiers lancés l'an dernier arrivent à leur épilogue. Cette année, le restaurant scolaire sera terminé en Juin et les enfants pourront y déjeuner les dernières semaines de l'année scolaire et le centre aéré en profitera durant le mois de Juillet.

Quant à la micro-crèche, l'appel d'offres a été fructueux et elle devrait être opérationnelle en Janvier prochain. Les travaux débiteront en Juin par la rénovation de la toiture.

Au sujet de l'école, nous étions menacés par la fermeture d'une classe en élémentaire à la rentrée de Septembre 2019. A ma demande, j'ai obtenu un rendez-vous à Lille avec Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le 11 Février. Suite à notre fructueuse discussion, le DASEN m'a proposé un moratoire de 3 ans pour l'école René Bry. Aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élus de réfléchir et de proposer un projet durable et ambitieux pour nos enfants.

Avec le Conseil Municipal, je reste à votre entière disposition et vous assure de notre entier dévouement.

